

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 6 Février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 25/01/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – ~~CHARLENE CAZAU~~ – ~~FREDERIC DUJARDIN~~ – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME CAZAU AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'entreprendre des travaux de sécurisation de la traversée de la RD 813 en agglomération, lieu-dit « Dangosse » entre deux arrêts de bus desservant la ligne 6 des transports urbains de l'Agglomération agenaise prioritairement utilisés par des collégiens et des lycéens.

OBJET
**Amendes de Police
2023 : demande de
subvention**

Au stade de l'avant projet détaillé le montant de l'opération s'élève à 15 920,00 euros hors taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces travaux se situant sur le domaine public départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

AR Prefecture

047-214700692-20230206-D2023020606-DE
Reçu le 15/02/2023

- de demander à Madame la Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne une subvention au titre de la répartition des amendes police 2023 pour la réalisation de ces travaux.

- d'approuver le plan de financement suivant :

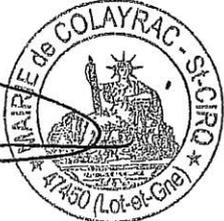
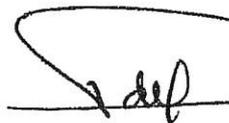
- Conseil Départemental au titre des amendes de police (15 200 x 40%) **6 080**
- Autofinancement T.T.C.....**13 024**

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 février 2023

Le Maire



Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance



Jérémy BANOS.